

FICHE D'INFORMATION :

→ L'INITIATIVE FISCALE DES JEUNES SOCIALISTES sape les conditions d'activité des start-up

Résumé

L'initiative 99 % des Jeunes socialistes souhaite imposer nettement plus lourdement les plus-values dans la fortune privée (gains en capital). Les start-up seraient fortement touchées. Faute de liquidités, les créateurs de start-up et leurs employés se contentent généralement de salaires modestes. À la place, ils reçoivent des parts dans l'entreprise qui leur assurent une participation au résultat. D'après les Jeunes socialistes, les éventuels gains en capital réalisés devraient être entièrement imposés en tant que revenu dès le premier franc, et même à 150 % au-delà d'un certain seuil. Pour des personnes hautement qualifiées, travailler dans une start-up deviendrait inintéressant. De même, les investisseurs privés (les business angels), qui jouent un rôle crucial dans la création de start-up, seraient également soumis à une charge fiscale nettement plus lourde, de sorte qu'il ne vaudrait plus guère la peine de prendre des risques.

Après des années de promotion de la Suisse en tant que site d'implantation de start-up, le pays perdrait de son attractivité. Les sites concurrents offrent, quant à eux, de nombreux avantages fiscaux. Au vu des importantes ressources publiques versées aux hautes écoles et de l'intérêt public à valoriser commercialement des résultats de recherche, il convient d'éviter un tel affaiblissement du site d'implantation. Une baisse du potentiel d'innovation, dans les domaines de croissance que sont les TIC (fintech comprise), l'IA, la robotique et les sciences de la vie (notamment les biotechs et les medtechs) par exemple, mettrait en péril la viabilité de l'économie suisse et donc la prospérité du pays dans son ensemble.

1. Participation au résultat des fondateurs, des employés et des investisseurs privés

Les jeunes entreprises ne peuvent pas se permettre de verser des salaires élevés. En particulier dans des secteurs innovants, les start-up ne génèrent pas ou très peu de revenus pendant leur longue phase de développement, et les liquidités sont donc limitées. Il faut convaincre des investisseurs pour récolter le moindre franc de capital de départ, raison pour laquelle les fonds sont utilisés avec parcimonie. Les fondateurs et les employés, se contentent généralement de salaires nettement inférieurs à ceux qu'ils pourraient obtenir avec leurs qualifications dans des entreprises établies. La participation au résultat de l'entreprise est une compensation essentielle de ce sacrifice salarial.

Outre les parts détenues par les fondateurs, les start-up misent également sur des plans de participation en faveur des employés. Une start-up qui prospère voit ses titres prendre de la valeur. Si, un jour, les parts sont vendues à une entreprise plus grande ou à des investisseurs, les actionnaires réalisent une plus-value. Ces systèmes d'intéressement dédommagent les fondateurs et les employés de start-up pour leur engagement personnel, le risque encouru et la période de vaches maigres pendant la première phase de développement.

À l'heure actuelle, en Suisse, la plus-value réalisée sur la vente de participations dans des sociétés entrant dans la fortune privée est, en principe, exonérée d'impôt¹. Cela représente un avantage clé pour les fondateurs de start-up². Une solution fiscale attractive³ est également en place dans toute la Suisse pour les participations détenues par des employés, notamment en réponse à la pression politique exercée par la gauche⁴.

Cette réglementation est également importante pour les investisseurs privés, décisifs lors de la création d'une start-up. Alors que les fonds de capital-risque et autres investisseurs professionnels doivent déjà payer des impôts sur l'intégralité des plus-values engrangées dans le cadre d'activités professionnelles, ce n'est pas le cas des investisseurs privés. Lorsque des *business angels* investissent des fonds privés, les plus-values réalisées sont exonérées d'impôt. Ces investisseurs s'engagent à un stade très précoce du développement de l'entreprise et prennent ainsi des risques importants au vu des incertitudes entourant le succès futur. Sans eux, de nombreuses start-up ne démarreraient même pas. Avec ces avantages, le régime fiscal actuel constitue un élément décisif des conditions d'implantation des start-up en Suisse.

2. L'imposition des plus-values vue par les Jeunes socialistes

Les Jeunes socialistes souhaitent changer l'imposition des plus-values. Le terme « revenu du capital » utilisé au premier alinéa du texte de l'initiative a été choisi délibérément pour inclure non seulement les rendements du capital, mais également les plus-

¹ Art. 16 al. 3 loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), art. 7 al. 4 let. b loi sur l'harmonisation fiscale des impôts directs des cantons et des communes (LHID)

² <https://www.startupticker.ch/en/news/july-2020/auch-mitarbeiterinnen-und-mitarbeiter-sollen-vom-steuerfreien-kapital-gewinn-profitieren>

³ <https://www.economiesuisse.ch/fr/articles/nouveau-traitement-fiscal-favorable-aux-start>

⁴ Iv. pa. Badran 16.424, Imposition privilégiée des participations de collaborateurs remises par une start-up : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20160424>

values. Le message du Conseil fédéral confirme cette interprétation⁵. Dans les FAQ des initiants (en allemand), on peut lire que l'acceptation de l'initiative permettrait de supprimer l'inégalité de traitement fiscal des gains en capital (actuellement exonérés) et des revenus du capital⁶. Les Jeunes Socialistes postulent également une imposition générale des plus-values dans leurs calculs⁷. **Les plus-values sur les actions détenues par les fondateurs d'une entreprise et ses employés devraient donc être entièrement imposées en tant que revenu, et ce dès le premier franc.** La surimposition à 150 % viserait les revenus du capital dépassant un montant seuil.

Imposer entièrement les participations au résultat anéantirait un pilier important du marché du capital-risque ainsi que la stratégie de rémunération des jeunes entreprises. Cela renchérirait nettement la rémunération de professionnels hautement qualifiés et les start-up suisses seraient affaiblies face à la concurrence internationale pour attirer les meilleurs talents. De plus, un impôt sur les gains en capital réduirait considérablement l'incitation à investir des *business angels* privés, de sorte que de nombreuses idées commerciales ne trouveraient pas de financement⁸. Cela est pourtant primordial pour créer les emplois de demain (cf. figure 1).

3. L'initiative sape les conditions d'activité des start-up en Suisse

Les charges supplémentaires qui pèseraient sur les rémunérations et les investissements remettraient en question le modèle commercial des start-up. Du jour au lendemain, la place économique suisse perdrait de son attractivité, car les sites concurrents offrent de nombreux avantages fiscaux⁹. De nombreuses start-up, tels que des spin-off de hautes écoles techniques, voient le jour au sein de réseaux (de recherche) internationaux avec également de nombreuses attaches dans d'autres pays. L'initiative créerait des défis qui viendraient s'ajouter à ceux découlant de l'abandon de l'accord-cadre institutionnel et de l'accès désormais très difficile aux programmes de recherche tels que Horizon Europe. Il ne fait aucun doute que la création et l'établissement de jeunes entreprises se déplacerait en partie à l'étranger¹⁰.

Si les start-up se sont multipliées en Suisse ces dernières années, c'est grâce à l'engagement continu de nombreux acteurs. L'initiative des Jeunes socialistes menace ce succès. Au vu des ressources publiques considérables versées aux hautes écoles et de l'intérêt public à valoriser commercialement des résultats de recherche entre autres, il convient d'éviter absolument un tel affaiblissement du site d'implantation. La baisse du potentiel d'innovation, en particulier dans les domaines de croissance que sont les TIC (fintech comprise), l'IA/la robotique et les sciences de la vie (notamment les biotechs et

⁵ Conseil fédéral, Message concernant l'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital », du 6 mars 2020, ch. 3.3.2 <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/655/fr>

⁶ FAQ sur l'initiative 99 % (en allemand, page 3, téléchargé le 21 janvier 2021, à l'adresse <https://99prozent.ch/faq/>

⁷ Factsheet, Calcul des recettes fiscales supplémentaires, page 2, téléchargé le 21 janvier 2021, à l'adresse <https://99prozent.ch/Factsheet-Berechnung-Einnahmen/>

⁸ Pour des exemples de calcul concrets, y compris pour des start-up, voir l'étude de TaxPartner (juin 2020) disponible sous <https://www.economiesuisse.ch/fr/articles/initiative-99-une-attaque-contre-les-pme>

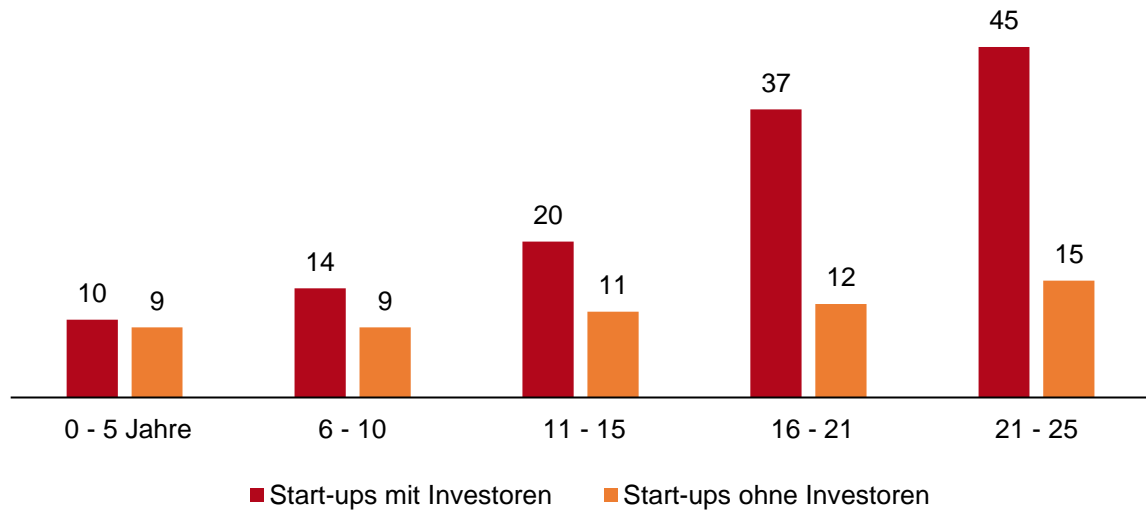
⁹ Rapport du Conseil fédéral, Jeunes entreprises à forte croissance en Suisse, du 29 mars 2017, page 64 ss. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/47728.pdf>

¹⁰ De plus en plus de pays accordent plus facilement un permis de travail et d'établissement à des fondateurs de start-up. Dossier politique d'économiesuisse n° 8 2020, Un visa start-up pour courtiser les jeunes entreprises : <https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/un-visa-start-pour-courtiser-les-jeunes-entreprises>

les medtechs), mettrait en péril la viabilité future de l'économie suisse et donc la prospérité du pays dans son ensemble.

Figure 1

Nombre moyen d'employés des start-up, par âge



Source : The Swiss Startup Radar 2020/2021

Personne de contact

CHRISTIAN FREY

Responsable suppléant Finances et fiscalité
economiesuisse

Téléphone +41 44 421 35 82

christian.frey@economiesuisse.ch